

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MAI 2021

28 AVRIL 2021: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 4 MAI 2021 à 20 heures avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021- Projet de pacte de gouvernance en présence de M. Daniel HÉLAINE, vice-président à la CMB en charge des relations avec les communes – Installation solaire photovoltaïque au niveau du champ de Foire – Eclairage public : formule de maintenance sur l'ensemble du territoire – Personnel : création de poste et tableau des effectifs – Vote des subventions – Compte-rendu des commissions - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mai à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, BERNARD Virginie, DEFOY Marine, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et LEBEAU MABIRE Caroline

Etaient absents excusés : M. CANU Michel procuration à Mme BERNARD, M. LEFRANC Franck procuration à M. DE PAËPE et Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte procuration à M. LECOMTE.

Mme HAMEL Coralie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Travaux Groupe Scolaire : Fonds de concours.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil adopte le compte rendu municipal du 13 avril 2021.

D20210501. PACTE DE GOUVERNANCE

M. le Maire remercie M. Daniel HÉLAINE, vice-président de Coutances Mer et Bocage en charge des relations avec les communes pour sa présence.

M. HELAINE présente au conseil le projet de pacte de gouvernance.

Le but de ce pacte est de mieux renforcer les relations entre les élus communaux et la communauté de communes. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre les pouvoirs des communes et des intercommunalités.

Prévu par la loi, le pacte de gouvernance vise à renforcer les modalités de travail entre les communes et l'intercommunalité.

Monsieur le Maire précise au Conseil que le pacte de gouvernance doit être vu comme un outil de simplification pour apporter le meilleur des services publics à notre population.

A ce stade il n'y a aucun engagement de la commune il est demandé d'accepter les grands principes de ce pacte :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MAI 2021

- Conventions de gestion pour assurer les services courants : dès la mise en place de ce pacte, des conventions seront proposées au cas par cas entre la communauté et chaque commune.
- Mutualisation des moyens humains et matériels
- Ingénierie au profit des communes
- Subventions aux associations. La commune sera le premier interlocuteur des associations locales
- La communication

Suite à certaines questions, Monsieur HELAINE rappelle la possibilité de rompre le pacte à n'importe quel moment si la commune n'y trouve plus son compte

Après discussions, en avoir délibéré, le Conseil et à l'unanimité des membres présents, accepte le principe du pacte de gouvernance présenté par les services communautaires.

D20210502.INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU NIVEAU DU CHAMP DE FOIRE

Monsieur le Maire informe le conseil avoir sollicité le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) sur la faisabilité d'installation solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux dans le cadre de la transition écologique. M. DE PAËPE adjoint aux travaux, présente le dossier aux élus.

Le SDEM a donc lancé une pré-étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les pentes sud des deux bâtiments situés sur le champ de foire du bourg.

L'engagement de la commune serait de mettre les infrastructures (uniquement les toitures des bâtiments) à disposition pendant 30 ans.

Si toutes les études de faisabilité sont positives (accord Enedis, non changement du poste transformateur, étude de la structure des bâtiments ne nécessitant pas de renforcement de charpente), le SDEM prendrait à sa charge la totalité des investissements soit 106 445.86 € HT et les frais de maintenance/exploitation. Dès que l'amortissement de ce projet serait atteint (à la 21^e année), le SDEM s'engagerait à verser à la commune, un loyer correspondant à la moitié des revenus issus de la revente de l'électricité.

Le démontage des panneaux sera à la charge de la commune, par contre le recyclage des panneaux est pris en compte. Certains élus sont réservés sur le dossier en précisant que cet engagement de 30 ans bloque tout projet d'aménagement de notre commune notamment dans le cadre du programme des Petites Villes de Demain.

Après en avoir délibéré, 11 voix contre 5 abstentions et 7 voix pour, le Conseil décide de surseoir à la poursuite du projet de cette étude qui bloque l'utilisation des bâtiments pendant 30 ans figeant ainsi les éventuels aménagements de cette place.

D20210503. –ECLAIRAGE PUBLIC : FORMULE DE MAINTENANCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en 2015, les communes historiques de Gavray-sur-Sienne avaient transférées la compétence Eclairage Public au SDEM (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) avec des niveaux de maintenance différents selon les communes à savoir :

- Communes déléguées de Mesnil-Amand et Mesnil-Rogues : formule de base
- Communes déléguées de Gavray et Sourdeval les Bois : formule préventive

Monsieur le Maire propose au conseil d'harmoniser la formule de maintenance sur l'ensemble du territoire de Gavray-sur-Sienne. Après avoir rappelé les coûts de cette maintenance pour l'année 2020, Monsieur le Maire précise que le coût annuel pour la formule préventive sur l'ensemble de la commune est estimé à 10 794 € pour l'année 2021.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MAI 2021

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- opte pour la formule préventive sur l'ensemble du territoire de la commune de Gavray-sur-Sienne.
- s'engage à inscrire chaque années les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEM50.

D20210504.PERSONNEL. CRÉATION DE POSTES.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décidé à l'unanimité de créer à compter du 1^{er} juillet 2021, deux postes d'adjoints techniques à temps non complet à raison de 1h30 hebdomadaires pour assurer l'entretien des locaux et des espaces publics sur la commune déléguée du Mesnil-Rogues.

D20210505. PERSONNEL. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux créations de postes, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs des agents permanents comme suit :

| Grade | Catégorie | Durée hebdomadaire en centième | Durée hebdomadaire en h/mn | Statut | Pourvu |
|-------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------|----------------------------|-----------|--------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | |
| Attaché principal | A | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | OUI |
| Attaché | A | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | OUI |
| Attaché | A | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | NON |
| Rédacteur | B | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Administratif principal 2 ^o classe | C | 35,00 | 35 h 00a | Titulaire | OUI |
| Adjoint Administratif | C | 26,00 | 26 h 00 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Administratif | C | 19,00 | 19 h 00 | Titulaire | NON |
| Adjoint Administratif | C | 16,00 | 16 h 00 | Titulaire | OUI |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | |
| Adjoint technique principal 2 ^o classe | C | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | OUI |
| Adjoint technique principal 2 ^o classe | C | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | OUI |
| Adjoint technique principal 2 ^o classe | C | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | NON |
| Adjoint Technique | C | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 35,00 | 35 h 00 | Titulaire | NON |
| Adjoint Technique | C | 28,00 | 28 h 00 | Titulaire | NON |
| Adjoint Technique | C | 24,00 | 24 h 00 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 17,50 | 17 h 30 | Titulaire | OUI |

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MAI 2021

| | | | | | |
|-------------------|---|-------|---------|-----------|-----|
| Adjoint Technique | C | 15,25 | 15 h 15 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 13,83 | 13 h 50 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 4,20 | 4 h 12 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 3,95 | 3 h 57 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 2,31 | 2 h 19 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 1,50 | 1 h 30 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 1,50 | 1 h 30 | Titulaire | OUI |
| Adjoint Technique | C | 1,50 | 1 h 30 | CDI | OUI |
| Adjoint Technique | C | 1,00 | 1 h 00 | CDI | OUI |

D20210506. VOTE DES SUBVENTIONS

M. HOUSTIN, vice-président de la commission vie associative, informe le conseil que la commission a travaillé sur l'étude des demandes de subventions attribuées aux associations sur un principe d'équité avec quelques points importants à rappeler :

1)- une demande de subvention ne doit pas être systématique mais doit rester en lien avec un projet particulier

2)- pour cette année 2021, l'accord d'une subvention sera accompagné d'un courrier précisant que le versement ne sera effectif qu'à la réalisation d'une manifestation ou des activités prévues dans son calendrier.

3)- plusieurs critères sont pris en compte pour l'étude du montant d'une subvention : participation financière des adhérents, mise en place d'activités pour avoir des recettes propres, attractivité vers les jeunes et les seniors, présence de manifestation ouverte au plus grand nombre, participation au forum et communication de l'association vers l'extérieur.

En conséquence le montant attribué peut être différent du montant sollicité.

4)- l'année 2021 étant particulière (Covid), les demandes de subventions 2022 prendront en compte les associations n'ayant pas fait de demande en 2021.

5)- la commission reste ouverte sur de nouvelles associations et de nouvelles demandes durant l'année 2021 avec un projet attractif et un budget prévisionnel.

Toute demande de subvention se fait maintenant par un document unique travaillé par la commission. Selon ces critères la commission vie associative propose au conseil de délibérer sur les subventions suivantes :

| ASSOCIATION | Montant subvention 2021 |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Bibliothèque pour Tous | 240 |
| Club de la 3 ^e Jeunesse | 300 |
| Joie et Loisirs | 200 |
| Union des commerçants et Artisans du Canton de Gavray | 1 000 |
| Société de Chasse (Mesnil-Amand et Mesnil-Rogues) | 200 |
| Union Sportive Gavrayenne (soutien pour baisse des licences jeunes) | 300 |
| Hand Ball (financement 1/3 du temps coach sportif pour les jeunes) | 400 |
| TOTAL | 2 640 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- Approuve les critères présentés par la commission vie associative
- Attribue les subventions proposées par la commission
- Autorise M. le Maire à mandater les sommes allouées selon les réserves stipulées ci-dessus.
-

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MAI 2021

D20210507. PROJET TRAVAUX AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE. FONDS DE CONCOURS

M. le Maire informe le conseil qu'il est envisagé au cours du mois de juillet prochain, le remplacement de l'ensemble des luminaires du groupe scolaire par des éclairages à source Leds.

Les travaux sont estimés à 38 776.97 € HT.

L'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales permet, en respectant certaines conditions, à une commune de verser un fonds de concours à une communauté de communes et réciproquement.

Le règlement des fonds de concours voté par le conseil de communauté le 22 mai 2019 prévoit la participation des communes à la réalisation des projets d'investissement dès lors que le reste à charge est supérieur à 20 000 € HT.

Le Maire présente le plan de financement de cette opération à savoir :

| | Montant HT en euros |
|----------------------------------------|---------------------|
| Fonds de concours de Gavray-sur-Sienne | 15 705 |
| Coutances Mer et Bocage | 23 072 |
| TOTAL | 38 777 |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la participation financière de 15 705 € via le fonds de concours pour la réalisation des travaux au sein du groupe scolaire et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil s'engage à inscrire la dite somme au budget 2022.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION VOIRIE

M. DE PAËPE, adjoint aux travaux, présente au conseil les différents travaux de voirie réalisés récemment par l'entreprise Eurovia notamment au niveau du village de la Relierie, l'entrée du chemin de la Tête à la Femme, une partie du chemin des Grandes Ventes, le chemin de La Lande Martin.

D20210508.COMMISSION MOBILITE, ECONOMIE CIRCULAIRE.ADHESION AVRIL

Mme JACQUET présente les travaux de la commission économie circulaire et notamment la rencontre avec l'association AVRIL ; cette association accepte d'accompagner la commune sur le projet de gestion des déchets d'ordures ménagères. La commission souhaite notamment travailler sur la sensibilisation de la collecte des déchets lors de la foire Saint-Luc.

M. BIDOT présente au conseil la problématique de la compétence des ordures ménagères au sein de la CMB et rappelle qu'il est important d'uniformiser les pratiques sur les différentes communes.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de poursuivre le projet, décide d'adhérer à compter de 2021 à l'association AVRIL et autorise le Maire à mandater la somme due pour cette adhésion

Pour information l'adhésion pour l'année 2021 s'élève à 20 €.

COMMISSION ASSAINISSEMENT

M. LETELLIER informe le conseil que la commission s'est réunie pour la mise à jour des conventions de rejet dans le réseau d'assainissement des abonnés autres que domestiques (professionnels, commerçants, artisans..). Ce travail est relancé en collaboration avec la société STGS.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MAI 2021

M. LETTELIER propose à la commission assainissement une réunion le lundi 17 mai pour l'étude du cahier des charges qui sera publié lors de la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la délibération en date du 3 novembre 2020, il a signé la convention avec le Département pour assistance à la Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du recrutement du maître d'œuvre pour assurer les travaux au niveau de l'assainissement (augmentation capacité station épuration, réhabilitation siphon au niveau de la Sienne, mise en conformité des branchements eaux usées non conformes et mise en œuvre première tranche de travaux de réhabilitation de réseaux)

Le coût de cette assistance est de 4 070 € HT soit 4 884 € TTC.

COMMISSION COMMUNICATION

M. le Maire informe le conseil que 3 propositions ont été reçues dans le cadre de la consultation pour la refonte du site Internet ; une proposition est écartée, étant très supérieure aux prévisions budgétaires ; les deux autres propositions seront étudiées par la commission communication.

Mme LEBEAU MABIRE informe le conseil que des élèves du collège travaillent actuellement sur un site internet.

COMMISSION ST LUC

M. HOUSTIN informe le conseil que lors de la rencontre entre les élus et Madame la Sous-Préfète, il a été précisé que l'édition 2021 de la foire ne pourrait pas se tenir dans les conditions normales au vu du contexte sanitaire.

La commission va travailler et proposer 2 scénarios pour l'édition 2021. Deux réunions sont prévues prochainement ; une avec les partenaires pour travailler sur le thème du cheval et une autre avec les propriétaires des parkings pour établir un partenariat.

M. le Maire informe qu'une réunion est programmée par le Conseil Départemental et les maires des communes concernées par les foires millénaires.

INFORMATIONS DIVERSES

Rencontre de Mme la Sous-Préfète

Une réunion d'échange a eu lieu avec les membres du bureau, qui a été suivie d'une déambulation au sein de l'agglomération avec présentation de la commune et des projets.

Signature Conventions

M. le Maire informe le conseil d'une signature de convention entre le CCAS et les EHPAD de Cérences et de Percy pour favoriser les échanges entre les structures et notre résidence autonomie de Gavray-sur-Sienne.

Délégations des adjoints

M. le Maire informe le Conseil avoir modifié les arrêtés de délégation d'adjoints ; ainsi M. LETELLIER est délégué à l'Urbanisme, et Assainissement et M. CANU est délégué à la gestion du matériel.

Remerciements

Le conseil prend connaissance des remerciements de la Gavrette (mini entreprise au sein du Collège) suite à l'accueil qui leur a été fait lors de leur présence sur le marché du samedi.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 4 MAI 2021

Faire-part de naissance

Le conseil prend connaissance du faire-part de naissance d'Alban, fils d'Anne charlotte

Elections

Un tour de table est effectué pour connaître la disposition des élus afin d'assurer les opérations électorales des 20 et 27 juin prochains.

Cérémonie du 8 mai

M. le Maire informe le conseil qu'une cérémonie est prévue le 8 mai à 15 heures au monument aux morts ; dans le contexte sanitaire actuel cette cérémonie sera limitée aux maires délégués et représentants d'association d'anciens combattants

Prochain conseil : Mardi 1^{er} juin à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 4 mai 2021 contient huit délibérations numérotées D20210501 à D20210508.

Le Maire :